

Projet des résolutions

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

Projet des résolutions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- - qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2009 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2009, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2009, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2009 des jetons de présence à hauteur de 1 000 Dinars par séance avec un maximum de 4 000 Dinars par an pour chaque Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre les résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 soit 11.357.368,732 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars	10 060 808,960
Report déficitaire (perte 2009)	Dinars	1 296 559,772

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la décision du Conseil d'Administration du 05/02/2010 relative à la cooptation de Mr. Mohamed EZZAOUIA en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Mr. Mohamed Hedi DRIDI démissionnaire.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 29 avril 2010 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Pirelli Tyre spa
- La Banque Islamique de Développement « BID »

Le bureau de l'Assemblée a reçu candidatures pour les deux sièges objet de ce renouvellement.

-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-

Ainsi les deux sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1)
- 2)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2012.

De cet fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Mohamed EZZAOUIA
- STUSID BANK
- STB
- BTK
- STIA
- OCT
-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à